



ATTENTION !

Cas particulier N°1 : Au cas où le nombre de postulants est inférieur au nombre de jeunes à enrôler sur les THIMO malgré la communication effectuée :

■ Un ajustement sera fait avec les autres villages éligibles les plus proches (1 à 2 Km). S'il n'y a pas de villages éligibles proches, alors une dérogation pourra être donnée aux volontaires de plus de 35 ans du village bénéficiaire du microprojet

■ Dans ce cas, l'équipe de l'ANADEB devra prendre les dispositions pour faire enregistrer des candidats complémentaires dans les villages éligibles voisins ou du village bénéficiaire du microprojet avant la date du tirage.

■ Ces candidats devront être présents à la séance de tirage au sort.

Cas particulier N°2 : Au cas où pour diverses raisons, le nombre de postulants dépasse largement le nombre de jeunes à enrôler sur les THIMO mais, ceux présents lors du tirage au sort et ceux représentés sont insuffisants par rapport au nombre de jeunes à enrôler malgré la communication effectuée :

■ Tous les postulants présents ou représentés seront considérés comme bénéficiaires.

■ Un autre tirage se fera dans cinq jours (après enregistrement de nouveaux volontaires, y compris les absents au premier tirage s'ils le souhaitent, en considérant également les approches de solution du cas N°1) en comité restreint comprenant des représentants de l'Agence, de la préfecture, du CVD, de l'Intermédiaire et les acteurs intervenant dans le village (ONG, services techniques représentés lors du tirage au sort public).

■ Un numéro sera tiré pour chaque postulant absent par une main innocente du comité (1 représentant de l'Agence par exemple).

■ Une liste sera dressée par ordre croissant des numéros tirés.

■ En fonction des places restant à pourvoir et par ordre du numéro tiré, l'Agence contactera les jeunes de cette liste en présence de l'Intermédiaire technique et du CVD.

■ L'Agence retiendra ceux qui sont disponibles pour participer au programme, aussi bien pour la liste des bénéficiaires que pour la liste d'attente.



VOLONTARIAT COMMUNAUTAIRE Travaux à haute intensité de main-d'oeuvre (THIMO)



«Je m'engage, ma Nation me soutient».

MÉTHODOLOGIE DE SELECTION DES JEUNES



Agbalépédogan, rue 48 Maison 426, Villa Malou 01 B.P. : 2098 Lomé-Togo
Tél.00228 22 43 09 98/22 25 57 11 site web : www.anadeb.org
Email : anadeb@anadeb.org

OBJECTIF

DU TIRAGE AU SORT

L'objectif du tirage au sort est d'assurer une égalité de chance et une sélection transparente des jeunes [femmes et hommes handi-capé(e)s ou non, âgé(e)s de 18 à 35 ans, non scolarisé(e)s ou déscolarisé(e)s], devant être enrôlés pour les Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO), dans chacun des 200 villages d'intervention du projet.

DISPOSITIONS PREPARATOIRES

A

Information des bénéficiaires (jeunes/postulants) et des parties prenantes sur la date, l'heure et le lieu du tirage.

B

Tenue de l'assemblée villageoise de sélection aléatoire (par tirage au sort) à la date et au lieu de tirage communiqué préalablement.

C

Présence des postulants et des autorités (Préfet, Chef de canton, Chef de village et Chefs de quartier) et de toute la population du village concerné.

ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT

1 Accueil et installation des autorités et postulants (Hommes/Femmes)

2 Présentation :

- du projet d'opportunités d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV)
- de la méthodologie et des critères de sélection des jeunes enrégistrés

- du nombre de postulants du village (femmes et hommes)
- des dispositions prises en matière d'absence de postulants, et en matière de genre dans la sélection des jeunes
- de la définition des bénéficiaires et de la liste d'attente.

D

Simulation

3

Mise en scène du processus de sélection par l'équipe de l'ANADEB suivant les étapes 1 à 8 décrites au point E ci-après.

E

Etapes du tirage par sexe : Femmes & Hommes

1 Appel des noms et prénoms de chaque jeune enregistré

2 Orientation de chaque jeune vers la table de vérification de l'identité

3 Vérification de l'identité (nom et prénoms, date et lieu de naissance) de chaque jeune

4 Renumérotation des candidats présents (du numéro 1 à l'effectif présent).

5 Transcription de chaque numéro d'enregistrement sur un papier et pliage (en trois)

6 Présentation de l'urne vide à l'assemblée

7 Introduction des papiers pliés portant les différents numéros dans l'urne transparente

8 Appel des candidats présents

9 Orientation du jeune postulant vers l'urne pour le tirage

10 Tirage au sort d'un papier de l'urne par le candidat, qui le remet à la personne en charge de l'appel des postulants

11 Dépliage du papier et lecture à haute voix du numéro tiré

12 Présentation et lecture du numéro tiré au public

13 Annonce du statut du jeune ayant fait le tirage (bénéficiaire : candidat tiré du numéro 1 à 35 ; candidat pour la liste d'attente : tiré de 36 à 46 ; et non bénéficiaire au-delà de 46)

14 Orientation du postulant vers la table d'enregistrement de son tirage

15 Enregistrement du tirage et du statut du jeune ayant fait le tirage

16 Prise de photo passeport du jeune en vue de l'établissement de sa carte de bénéficiaire du projet EJV

17 Poursuite du même exercice jusqu'à l'appel du dernier postulant présent (le groupe des femmes d'abord, et ensuite le groupe des hommes)

18 Signature de quatre (4) exemplaires originaux d'attestation de bon déroulement du tirage par le Préfet ou son représentant, le Chef de canton, le Chef de village, le Président de CVD, et le Coordonnateur de l'Antenne ANADEB, avec copie à chaque partie

19 Validation définitive et publication par affichage de la liste de tirage

20 Tirage éventuel de rattrapage par les postulants précédemment absents et non représentés.

